

COMMUNE DE HERBITZHEIM

Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mai 2020 à 20h00 à huis clos

Nombre de membres : Sous la présidence de M. Michel KUFFLER, maire
en fonction : 19
en exercice : 19

Membres présents : 18

Mmes FALK, FILIPIAK, KOEPEL, LOCATELLI, MULLER, ORDITZ, SCHMITT, SEBAA,
STEINER,
MM. BUHA, GILGER, LONGONI, MULLER, PADRIXE, PEISSEL-SARAGOZA, REZLER,
ROGER.

Absence non-excusee : 1

Mme BUDA Isabelle

Secrétaire de séance : M. REZLER Michel, en sa qualité de doyen de l'assemblée

ORDRE DU JOUR :

- 1- Détermination du nombre d'adjoints (délibération n° 2020-017)
- 2- Election du Maire et des adjoints (délibération n° 2020-018)

La première réunion du conseil municipal liée à la nouvelle mandature s'est déroulée à la salle polyvalente, 21 rue de Kalhausen à huis clos afin de pouvoir respecter les règles de distanciation sociale et sanitaire, en cette période pandémique de Covid-19.

1. Détermination du nombre d'adjoints (délibération n° 2020-017)

M. Michel KUFFLER, maire sortant, accueille les conseillers municipaux élus lors du scrutin du 15 mars 2020 et invite à démarrer la séance après les avoir remerciés. Il mentionne ce confinement de dix semaines durant lequel les services de la mairie ont fonctionné au ralenti et rappelle les méfaits de la covid sur la population de la commune. Le nombre d'adjoints à élire sera déterminé avant de réaliser l'élection de la liste des adjoints.

2. Election du Maire et des adjoints (délibération n° 2020-018)

M. Michel REZLER, président éphémère, selon l'article L 2122-8 du code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) procède à l'appel nominal des membres du conseil au nombre de 19 élus, moins une absence. Il donne lecture de la Charte de l' élu local et il a invité le conseil municipal à réaliser l'élection du Maire et fait appel à deux assesseurs ; sont proposés et acceptés M. Lionel PEISSEL-SARAGOZA et M. Steve BUHA.

Election du Maire :

M. Michel REZLER rappelle qu'en application des articles L 2122-4 et L 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Est candidat : M. Michel KUFFLER. Le résultat de l'urne est le suivant : 15 voix pour, 1 nul et 2 blancs.

M. Michel KUFFLER est élu maire à la majorité absolue. Il remercie l'assemblée de la confiance qui lui a été témoignée et invite les élus à partager les 302 semaines pour ce 6^{ème} mandat.

Election des Adjoints :

M. le maire propose l'élection de 4 adjoints. Il précise que le vote devra se faire à partir d'une liste entière et chacun des candidats est invité à se présenter. La liste des adjoints est ainsi composée :

- M. Lionel PEISSEL-SARAGOZA,
- Mme Christelle SEBAA,
- M. Michel REZLER,
- Mme Delphine ORDITZ.

Les opérations du scrutin se sont déroulées de manière identique à celle de M. le maire et le résultat de l'élection des adjoints s'avère comme suit pour la liste des 4 adjoints : 16 voix pour, 2 nuls.

La liste des adjoints obtient une majorité absolue.

M. le maire rappelle que l'engagement des adjoints n'est pas fermé à la participation des conseillers dans les différentes instances et commissions. La commune de Herbitzheim a une superficie de 2170 hectares, la plus grande de l'Alsace Bossue et fait preuve de dynamisme (MSP, éoliennes, aménagements urbains, logements sociaux) et M. le maire propose une visite du village. Le taux d'imposition n'a pas évolué depuis 1988. Les loyers des professionnels de santé couvriront les dépenses de la MSP.

M. le maire remercie Marie-Thérèse DOLLE adjointe et élue durant 31 années, ainsi que les élus de l'ancienne équipe dont certains ont été réélus pour ce nouveau mandat. Il remercie également Mme Jeannine SCHMITT pour son implication et sa mission de direction à la régie municipale Triple Play. Une mention particulière à M. Daniel GILGER pour son 3^{ème} mandat.

La MSP sera un élément majeur à l'activité du village et va créer un phénomène d'attraction des populations extérieures favorable au dynamisme de la commune.

M. le maire procède à la distribution des documents à l'ensemble des élus (charte et chapitre du CGCT consacré aux « conditions d'exercice des mandats locaux » ainsi que le livre « à nos héros du quotidien »).

M. Joël MULLER confirme que la communication n'est pas un exemple à la mairie et M. le maire répond que l'acharnement négatif de l'opposition l'a motivé à se représenter aux élections de mars 2020. Enfin, il informe l'assemblée qu'une page du bulletin communal sera mise à disposition des membres de l'opposition afin de leur permettre de s'exprimer.

Pour signature des membres présents :

M. KUFFLER		M. MULLER	
M. BUHA		Mme ORDITZ	
Mme FALK		M. PADRIXE	
Mme FILIPIAK		M. PEISSEL-SARAGOZA	
M. GILGER		M. RÉZLER	
Mme KOEPEL		M. ROGER	
Mme LOCATELLI		Mme SCHMITT	
M. LONGONI		Mme SEBAA	
Mme MULLER		Mme STEINER	

Pour copie conforme
Fait à Herbitzheim, 28 mai 2020
Le Maire,
M. KUFFLER

